

Le gisement éolien de la Suisse est prometteur. Qu'elle l'exploite!

Laurent Favre, conseiller national radical neuchâtelois et président de Suisse Eole, veut des centaines d'éoliennes sur le territoire suisse mais pas de mainmise de l'Etat sur le vent



Depuis quelques années, l'énergie éolienne fait de plus en plus parler d'elle en Suisse. Ce n'est que justice, car notre pays possède un réel potentiel en la matière. De plus, le développement de l'éolien profite avant tout à des régions périphériques souvent à l'écart des grands flux financiers.

Tous les sondages réalisés ces dernières années le montrent: les énergies renouvelables en général, et l'éolien en particulier, ont la cote auprès des Suisses et des Suissesses. Nos concitoyens sont conscients à la fois des risques de pénurie qui les menacent d'ici une dizaine d'années et de la nécessité de ménager notre planète.

Plusieurs facteurs concourent à rendre l'énergie éolienne attractive. La rétribution au prix coûtant permet d'assurer la rentabilité des installations les mieux situées. Le jugement rendu en 2006 par le Tribunal fédéral dans l'affaire du Crêt-Meuron a jeté les bases d'une pesée des intérêts mettant sur un pied d'égalité la production d'énergie renouvelable et la protection des paysages. Les citoyens sont de plus en plus demandeurs de courant vert, ce qui incite les producteurs et distributeurs d'électricité à rechercher des sources indigènes. Enfin, la technologie a fait des pas de géant ces dernières années, rendant les installations nettement plus rentables qu'il y a dix ou quinze ans.

Propre et sans émission de CO₂, l'éolien est également une énergie de proximité. Et le potentiel de la Suisse est loin d'être négligeable. Les Offices

fédéraux de l'énergie, de l'environne-

Le potentiel total de la Suisse est estimé à 800 éoliennes approvisionnant plus d'un million de ménages

ment et du développement territorial ont récemment mis en consultation une refonte du «Concept éolien pour la Suisse», sélection des sites les plus intéressants publiée en 2004. Cette nouvelle mouture devrait mieux prendre en compte l'ensemble des possibilités de notre pays en la matière. Un potentiel que les entreprises ont déjà reconnu.

Investisseurs, producteurs et distributeurs d'électricité sont sur les rangs pour exploiter le gisement éolien suisse, principalement dans l'Arc jurassien et les Alpes. De nombreux sites font l'objet d'études d'implantation. Des projets totalisant pas moins de 300 éoliennes ont été annoncés à l'Office fédéral de l'énergie, en vue de bénéficier de la rétribution au prix coûtant. Si tous sont réalisés, les installations pourront couvrir la consommation de plus de 340 000 ménages. Cela représenterait 2,4% de la consommation nationale d'électricité, industrie comprise. Le potentiel total de la Suisse est estimé à 800 éoliennes approvisionnant plus d'un million de ménages et couvrant 8% de la consommation nationale. A noter que tant les pouvoirs publics que les développeurs de projets ont compris la nécessité de concentrer les installations dans des parcs éoliens plutôt que de les éparpiller dans le paysage.

En phase avec la population, les

compagnies d'électricité répondent à l'appel des communes, qui sont nombreuses à vouloir assurer leur autonomie énergétique. Les régions de montagne, souvent à l'écart des flux financiers, se voient ainsi offrir davantage d'opportunités d'attirer des investissements. Rappelons à ce titre que 30% en moyenne des sommes engagées dans l'aménagement d'un parc éolien profitent à l'économie locale (travaux de génie civil, connexion au réseau électrique, impôts).

La mise à profit du potentiel éolien de la Suisse, que nous appelons de nos vœux, peut et doit se faire dans le respect de l'environnement et des paysages. Notre législation en la matière est stricte. Les projets éoliens sont soumis à une procédure détaillée comprenant différentes études d'impact (faune, flore, protection des eaux, bruit, paysage). Pour aboutir, ils doivent impérativement bénéficier du soutien de la population locale.

Le développement de l'énergie éolienne est en grande partie entre les mains des cantons. Ceux-ci doivent veiller à créer des conditions favorables par le biais de leurs plans directeurs. En revanche, ils se garderont de créer des obstacles en intervenant d'une manière trop appuyée dans la production. Ils éviteront également d'instituer une mainmise de l'Etat sur une ressource – le vent – qui appartient à tout le monde.



Argus Ref 36646816



Ceux qui craignent un désengagement des pouvoirs publics et une domination de groupes privés incontrôlables devraient se rappeler que, parmi les principaux acteurs du développement éolien en Suisse, on trouve un certain nombre de sociétés détenues en fait par des cantons et des communes. Gageons que ces collectivités veilleront au respect de l'intérêt public par les entreprises qu'elles contrôlent.